

du xx<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de réaliser une mouture de qualité incomparable avec celle des anciens moulins à meules de pierre, tout en produisant une farine plus nutritive que les moulins à cylindres modernes. L'innovation majeure qui rend cela possible réside dans un système de ressorts placés entre les deux meules : alors qu'auparavant tout le poids de la meule supérieure reposait sur les grains de blé, dorénavant, c'est une pression mesurée qui s'exerce.

Cet objet, le moulin Astrié, relativement petit, tire son originalité du fait qu'il permet, en un seul passage, d'obtenir un taux d'extraction maximal (l'intégralité du son est séparé du reste du grain) et

une farine où sont intimement liés amidon, germe et assise protéique. Un seul passage sous la meule est le meilleur moyen d'intervenir sur le grain de manière juste : plutôt que de le broyer, il s'agit de le dérouler. Ainsi, les enveloppes extérieures, qui sont les plus dures et les moins propices à la panification, sont séparées du reste et peuvent être dédiées à l'alimentation animale. Les autres éléments du grain, notamment son cœur, l'amande farineuse, gardent leur structure moléculaire : c'est l'inverse de ce qui se passe avec les cylindres mécaniques, où la structure granulaire de l'amidon peut être dégradée et où le germe et l'assise protéique sont écartés de la farine. C'est cette différence de technique qui explique qu'une farine T80 moulue sur meule de pierre sera bien souvent plus nutritive qu'une T80 obtenue sur cylindres (voir p. 152).

## ÉVITER LA SPIRALE DE L'ENDETTEMENT

Il est difficile de dire combien de moulins Astrié sont en fonctionnement à l'heure actuelle en France. Plusieurs centaines ? Un millier ? Ce qui est certain, c'est que ce moulin joue un rôle très important chez celles et ceux qui tentent aujourd'hui de faire revivre un monde paysan. Dans notre groupe, nous connaissons au moins une trentaine de petites fermes qui ont pu maintenir ou démarrer leur activité agricole sur de petites surfaces grâce à un petit atelier de meunerie. Les moulins Astrié, inventés il y a seulement une vingtaine d'années, sont produits par quelques petites entreprises (dont l'Atelier Alpes Moulins, de Gilles Mailhé, membre du Groupe blé) et généralement achetés neufs mais à un prix raisonnable (entre 10 000 et 15 000 euros).

En Ardèche, la ferme d'Autres Lieux, dont Julie Trible-Anselme (membre du Groupe blé, voir p. 114) fait partie, a monté une association avec un paysan-boulanger et un artisan-boulanger pour s'équiper collectivement : un trieur Denis (jouant le rôle du van et du premier tri), un trieur Marot (voir p. 106) et un moulin Astrié. L'occasion de réaliser que le collègue paysan-boulanger d'à côté travaille

# PARTAGER L'INNOVATION ET LES SAVOIR-FAIRE

Une fois l'invention des frères Astrié finalisée et les premiers exemplaires livrés dans des fermes autour de la leur, le bouche-à-oreille a très vite opéré, la liste de commandes s'est allongée et il a rapidement fallu attendre plus de deux ans pour espérer avoir un moulin (c'est encore vrai aujourd'hui). Ne se contentant pas de demander aux futurs client·es d'attendre, ils ont commencé à les orienter vers les fermes déjà dotées de l'outil. En effet, ils ont pris l'habitude de demander ouvertement à celles-ci de bien vouloir moudre pour toutes celles et ceux qui étaient dans l'attente

d'une liaison. Au-delà des commandes, c'est toute une ribambelle de briseurs·ses curieux·ses qui furent attirés dans le Tarn pour découvrir les secrets de fabrication des deux frères, qui ont toujours désiré transmettre leur savoir. C'est ainsi qu'une poignée d'artisan·es sont allé·es les voir, se sont formé·es auprès d'eux et continuent aujourd'hui leur travail de construction un peu partout en France. Chaque année, les fabricant·es de moulins se rencontrent le dimanche des Rameaux pour perpétuer cette philosophie de partage autour du moulin Astrié.

avec des semences paysannes mais dans des modalités différentes. Lui est propriétaire d'un terrain où il va être possible d'installer la meunerie, même si la communauté de communes refuse de faire des efforts pour l'accueillir au village. Après quelque temps à se facturer le kilo de grain moulu pour provisionner de quoi investir dans des réparations, la mouture est devenue gratuite, l'association n'ayant pas vocation à nécessairement réinvestir de gros montants pour continuer de s'équiper. Un choix permettant de laisser à distance le spectre des coopératives agricoles qui ont démarré par des petites mises en commun pour terminer multinationales de l'agro-industrie.

Cet équipement modeste va à l'encontre des politiques de soutien au secteur agricole, même les plus récentes, qui continuent de miser sur l'endettement, comme le dénonce justement le plaidoyer d'Inpact (*Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale*, voir p. 108) pour une «*souveraineté technologique des paysans*» publié en 2016. Ainsi, la loi «Macron» de 2015 octroie des avantages fiscaux aux entreprises qui investissent. Par ailleurs, le soutien à l'agriculture biologique passe avant tout par un cofinancement des investissements par l'État. Et les aides à l'installation, quant à elles, sont exclusivement conditionnées à la mise en œuvre d'un plan d'entreprise qui bien souvent implique la réalisation d'investissements importants. Investir, investir, investir, les décideurs-ses n'ont que ce mot à la bouche.

Or l'endettement est très difficilement réversible, comme l'a tristement montré l'histoire agricole des soixante dernières années: bien souvent, s'équiper encore plus lourdement apparaît indispensable pour augmenter la production et ainsi rembourser les dettes déjà contractées. Mais cette montée en puissance n'est possible qu'au prix d'un nouvel endettement, qui amène de nouvelles dettes et de nouvelles difficultés au moindre soubresaut du marché agricole. Et ainsi de suite.

«Jusqu'à quand l'État va-t-il assister à des faillites de fermes en cascade parce qu'elles ont dû adopter un système où l'endettement est la règle?», peut-on ajouter en reprenant les mots des camarades d'Inpact. L'autre problème de l'investissement à tout-va est qu'il limite considérablement les possibilités de transmission des fermes: une fois pleine de machines ultra modernes, l'exploitation coûte une fortune et personne n'est en mesure de la racheter lorsque les agriculteurs·rices partent à la retraite.

### LE TRIEUR MAROT

Une autre machine est très répandue dans nos fermes: le trieur Marot, qui permet de séparer les graines en fonction de leur taille mais aussi de leur forme. Cette machine, inventée par Émile Marot, a connu son heure de gloire dans les débuts de la modernisation de l'agriculture. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cet appareil perfectionnant le tri des graines a fait un tabac auprès des branches locales des syndicats agricoles, qui s'en équipaient pour que leurs adhérent·es puissent en profiter. Chaque village avait le sien et l'usage était mutualisé. Puis, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'achat de semences auprès d'une coopérative s'est généralisé et les trieurs Marot sont devenus inutiles: le semencier trie désormais ses graines avec des machines beaucoup plus importantes et adaptées à d'énormes volumes. Du fait de cette obsolescence, des Marot traînent un peu partout dans les campagnes, inutilisés mais en état de marche, et se retrouvent souvent en vente à bas prix: il est assez facile de s'en procurer d'occasion. Pour quelques centaines d'euros, ou même parfois pour un simple service rendu, on peut obtenir le *must-have* du tri des céréales. C'est bien simple, aucune machine récente ne fait du si bon boulot à si bon compte.

### DES OUTILS QUE L'ON PEUT COMPRENDRE

Une machine contemporaine qui revisite un procédé antique, une autre vieille de plus de cent ans mais liée aux prémisses de l'industrialisation: ce

duo montre bien que le choix d'un appareil n'est pas lié pour nous à une fétichisation de son histoire. Il n'y a pas d'âge d'or du rapport à la technique, auquel il s'agirait de retourner: ni l'Antiquité, ni le XIX<sup>e</sup> siècle, ni les années 1990... Un critère qui, par contre, nous importe, est de pouvoir s'approprier l'outil: nous préférions un outil réparable et d'usage simple à une machine que seul-e un-e spécialiste peut faire fonctionner et entretenir. L'envahissement électronique que tout un chacun constate pour les voitures (les garagistes doivent maintenant brancher une «valise» dessus pour les comprendre) existe pour toutes les machines professionnelles, agricoles incluses. Une minoterie moderne est bardée de capteurs électroniques visant à rendre l'usine «intelligente». Résultat? Plus personne ne comprend comment elle fonctionne.

Nous refusons cette logique. Si le moulin Astrié relève d'une construction très précise (voir p. 110), il reste malgré tout très simple d'utilisation, fiable et économique, aussi bien en énergie qu'en entretien. N'importe qui peut apprendre à s'en servir à bon escient et ainsi produire à la ferme une farine douce et légère, idéale pour faire du bon pain. Quant au Marot, il présente l'inconvénient d'avoir une pièce centrale (le cylindre alvéolaire) que plus personne ne sait réparer depuis la disparition du métier de ferblantier. Mais on peut au moins changer nous-mêmes les petites pièces, et on est loin de la complexité des trieurs optiques en cours de généralisation dans l'industrie semencière (où c'est une caméra qui distingue les différentes graines). Nous préférions être dépendant-es d'un-e ami-e qui s'y connaît, d'un-e artisan-e du coin ou de quelques fermes camarades plutôt que d'un système social fait de machines surpuissantes sans cesse renouvelées dans des usines au bout du monde.

### L'OUTIL IDÉAL N'EXISTE PAS

Notre démarche fait ainsi écho à la définition qu'Ivan Illich, penseur de l'écologie politique, proposait en 1973 d'une «société conviviale» qui se doterait

de justes outils. «L'outil juste répond à trois exigences: il est générateur d'efficience sans dégrader l'autonomie personnelle, il ne suscite ni esclaves ni maîtres, il élargit le rayon d'action personnel. J'appelle société conviviale une société où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil.»<sup>5</sup>

Évidemment, l'outil idéal n'existe pas et il faut toujours faire des choix: parfois, on trouve trop lent le vieux Marot et on jette un œil sur les catalogues de petits trieurs modernes; souvent, les réunions sont animées quand il s'agit de décider si on va ou non racheter ce tracteur que le voisin nous prêtait jusque-là mais qu'il serait pratique d'avoir tous les jours; de temps en temps, les voisin-es soi-disant mieux équipés se retrouvent à lorgner nos méthodes finalement plus efficaces... ■

<sup>5</sup> Ivan Illich, *La Convivialité*, éd. du Seuil, 1973.